



Mairie

**COMMUNE DE CHANTEMERLE LES BLES
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 OCTOBRE 2020 A 19 H 30**

Étaient présents : M. ROBIN Vincent, Mme MOUISSAT Lynda, M. MARTIN Michel, Mme VERROT Anna, M. GUICHARD Patrick, Mme BETTON Marielle, M. CAMPAGNOLA Eric, Mme FAURE Emmanuelle, Mme LAIGNEAU Jeanine, M. VIGNON Georges, Mme BRUNIERE Aurélie, M. COSTE Ludovic, M. FAURE Elisabeth, M. VOSSIER Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : M. BESSET Michel excusé.
Mme BRUNIERE Aurélie a été désignée comme secrétaire de séance.

Convention inspection santé et sécurité au travail.

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Drôme, représenté par Madame Eliane GUILLON, Présidente, propose la signature de la convention n°2020-02 concernant la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection par le Centre de Gestion de la Drôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°2020-02 avec le Centre de Gestion de la Drôme.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ce poste.

Retrait de la délibération n° 17, 18 et 19/2020.

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu les délibérations n° 17, 18 et 19/2020 désignant les délégués à ROVALTAIN, au SIRCTOM et au SMIGTA,

Vu le transfert des compétences à ARCHE AGGLO, il convient le retrait des délibérations n° 17, 18 et 19/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire au retrait des délibérations n° 17, 18 et 19/2020.



Mairie

Renforcement du réseau BT à partir du poste BLACHES.

Le ~~cinq~~ ^{deux} ~~septembre~~ ^{mi} ~~à~~ ^{sept} dix-neuf heures ~~teute~~, le conseil municipal de la commune de CHANTEMERLE-LES-BLES s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROBIN Vincent, maire.

Etaients présents : Tous les membres en exercice à l'exception de

Etaients absents : M. BESSET Michel

Mme BRUNIERE Axélie a été désigné(e) comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes:

Opération : Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste BLACHES	
Dépense prévisionnelle HT	8 637.09 €
dont frais de gestion : 411.29 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le SDED	8 637.09 €
Participation communale	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.
- 2°) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 3°) Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Choix de l'entreprise travaux mur de soutènement église.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'offre de l'entreprise qui a été retenue par la commission d'appel d'offre concernant les travaux du mur de soutènement à l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offre :

Lot n°1 : Entreprise MANANG GLENAT, pour un montant HT de 54 985,00 € (Tranche ferme) et 60 456,00 € (Tranche conditionnelle) ;

Lot n°2 : Entreprise MANANG GLENAT, pour un montant HT de 122 377,00 €.

DESIGNE Monsieur le Maire à signer le marché public avec l'entreprise retenue et toutes les pièces s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Mairie

Demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme pour des travaux de remplacement de pompe à chaleur.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet est en cours concernant des travaux de remplacement de la pompe à chaleur à la salle rurale d'animation de Chantemerle les Blés.

Les travaux consistent à remplacer la pompe à chaleur de la salle rurale d'animation de Chantemerle les Blés. Cette salle étant occupée régulièrement par des associations, il convient de faire les travaux suite au non fonctionnement du système de chauffage et sera remplacé par une pompe à chaleur plus écologique et performante.

Le coût des travaux est estimé à 12 950,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE Le coût des travaux est estimé à 12 950,00 € HT.

SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental de la Drôme concernant les travaux de remplacement de la pompe à chaleur à la salle rurale d'animation de Chantemerle les Blés.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus sur la section d'investissement du budget communal.

Demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier route de Chavannes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet est en cours concernant l'aménagement d'un cheminement piétonnier sur la route de Chavannes à Chantemerle les Blés.

Les travaux consistent à aménager un cheminement piétonnier reliant les résidences du Bois de l'Ane au village, pour une meilleure sécurité des riverains sur la route de Chavannes à Chantemerle les Blés.

Le coût des travaux est estimé à 32 431,56 € HT et les frais de mission de maîtrise d'œuvre s'élève à hauteur de 1 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE Le coût des travaux est estimé à 32 431,56 € HT et les frais de mission de maîtrise d'œuvre s'élève à hauteur de 1 500 € HT.

SOLLICITE une subvention au Conseil Départemental de la Drôme concernant l'aménagement d'un cheminement piétonnier sur la route de Chavannes à Chantemerle les Blés.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus sur la section d'investissement du budget communal.



Mairie

Convention adhésion pour la période 2020-2021 au service mutualisé d’instruction des autorisations d’urbanisme.

Monsieur le Maire expose que loi Accès au Logement pour un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) du 24 mars 2014 a fait évoluer de manière significative les compétences en matière d’urbanisme et les critères de mise à disposition des services de l’Etat pour l’instruction des actes d’urbanisme (Application du Droits des Sols).

Par délibération en date du 9 décembre 2014, au titre de l’assistance aux communes et conformément aux dispositions de l’article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la création de services communs indépendamment de tout transfert de compétence, Hermitage-Tournonais Communauté de Communes a approuvé la création d’un service mutualisé d’instruction des autorisations d’urbanisme pour les communes compétentes qui souhaiteraient y adhérer. Ce service a été mis en place et rendu opérationnel au 1^{er} avril 2015.

Ce service commun ne modifie en rien la répartition des compétences et chaque maire conserve ses prérogatives, notamment au niveau de la délivrance des autorisations d’urbanisme. La commune conserve son rôle actuel à minima : dépôt et enregistrement des dossiers, transmission au service mutualisé d’Application du Droit des Sols (dit ADS), consultation des concessionnaires, relations au pétitionnaire, contentieux.

Le DDT conserve le contrôle de légalité des actes et le calcul des taxes.

Le service mutualisé d’Application du Droit des Sols procède à l’instruction des dossiers.

L’adhésion au service mutualisé d’Application du Droit des Sols est établie sur une base contractuelle. Une convention définit la répartition précise des tâches qui incombent à chacun : actes pris en charge, nature des prestations, modalités de transmission des demandes, modalités de financement du service.

Monsieur le Maire propose que la commune de Chantemerle les Blés renouvelle la convention au service mutualisé ADS géré par ARCHE Agglo Communauté d’Agglomération pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, conformément aux dispositions contractuelles définies, pour l’instruction des autorisations d’urbanisme suivantes :

- Permis de construire
- Permis de modificatif (modification mineure du projet initial)
- Transfert de permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d’aménager
- Déclarations Préalables
- Certificats d’urbanisme article L.410-1a du Code de l’Urbanisme
- Certificats d’urbanisme article L.410-1b du Code de l’Urbanisme

Ainsi, il convient d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du service mutualisé et les rôles et obligations respectifs de chacun.



Mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec les services d'ARCHE Agglo Communauté d'Agglomération.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ce poste.

Questions diverses :

- DUCATEL Lot les 7 Semaines (*RDV le 23 octobre à 9h00, mais annulé pour une expertise amiable*) ;
- Tournée des chemins neige (*Passage lamier*) ;
- Travaux école (*Volets roulants*) ;
- (*Site Internet cantine scolaire et garderie périscolaire, il y a beaucoup d'amélioration à faire au niveau de la réservation des parents, conseil d'école à venir*) ;
- (*Rencontre SDED : contrat 260 € si travaux 20 000 €, il finance 10 000 € par an*) ;
- Demande association sportive boxe (*Le lundi à la salle rurale d'animation*) ;
- Rencontre avec le Major LAZARTIGUES (*14 délits sur 2020 à Chantemerle les Blés et chiffrage vidéo-surveillance*) ;
- (*PLU : RDV lundi 12 octobre à 18h00 avec M.DEREUMAUX*) ;
- RDV Conseillers Départementaux ;
- Mise à jour PCS ;
- Cérémonie du 11 Novembre (*10h45, gerbe de fleurs*) ;
- (*Repas des personnes âgées annulé, colis en remplacement*) ;
- (*Vœux du Maire le vendredi 22 janvier 2021 à 18h00 annulé*).

Permis de construire :

- M. PLANTIER Alexandre : Maison individuelle (Route de Chavannes).

Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 23 novembre 2020 à 18 h 30.